

174

DA26

Déviation de la route 117 sur le territoire
de la municipalité de Labelle

▲ Labelle

6211-06-012

Roche Itée,
Groupe-conseil



ROCHE

*Protocoles de suivi et d'accompagnement -
projet de contournement*

Mise en contexte: Résultats de l'enquête origine-destination (1995) et des comptages routiers

Jour de semaine	Provenance	Destination	DJMA	Motif	Type de déplacements		Arrêt (Transit)		
					Local	Transit	Labelle	L'Annonciation	
Mardi	Montréal et Laval + 30% Laurentides	65% Labelle	6998	Affaires	54%	Local	20%	Labelle	8%-9%
	Laurentides ~ 40% Abitibi-Témisc.	7,5% L'Annonciation	7579	Loisirs	35%	Transit	80%	L'Annonciation	14%
Samedi	Montréal et Laval + 30% Laurentides	84% Labelle	7154	Affaires	14%	Local	20%	Labelle	8%-9%
	Laurentides ~ 40% Abitibi-Témisc.	10% L'Annonciation	6174	Loisirs	80%	Transit	80%	L'Annonciation	14%

- Provenance, région des Laurentides: 40%
- Destination, région des Laurentides: 65% et plus
- Trafic de transit: 80%
- Arrêt de la de transit à Labelle: 8-9%

Synthèse - Étude d 'impact 1997

Activités commerciales susceptibles d 'être affectées :

- **Commerces de type artériel: commerces de services liés aux véhicules motorisés (incluant les stations services), établissements de restauration et d 'hébergement, commerces de première nécessité (dont les dépanneurs)**
- **Sensibilité à une diminution de la clientèle externe: commerces d 'articles de sport, commerces à vocation spécifiquement touristiques**
- **En 1997: 20 des 40 entreprises commerciales recensées**

Synthèse - Étude d 'impact 1997 (suite)

- **Compte tenu de l 'information disponible, l 'étude d 'impact n 'a pas permis de définir avec précision le comportement et les habitudes d 'achat de la clientèle externe**
- **Par conséquent, il était difficile de mesurer l 'ampleur des dépenses réalisées et de quantifier leur part relative dans le chiffre d 'affaires des entreprises commerciales**
- **L 'évaluation qualitative de l 'impact a été abordée en s 'appuyant sur la connaissance acquise du contexte local**

Synthèse - Étude d 'impact 1997 (suite)

- **Le niveau de perturbation a été évalué comme faible et l 'intensité de l 'impact a été jugée comme moyenne, en considérant :**
 - **la part des commerces sensibles dans la structure commerciale locale**
 - **la part d 'emplois offerts par ceux-ci en regard du marché de l 'emploi dans l 'agglomération de Labelle**
 - **Le dynamisme affiché par la communauté commerciale locale**
 - **le niveau de préparation de la communauté qui se traduit par l 'existence d 'un programme de revitalisation du centre-ville, assurant la planification du développement de l 'activité commerciale locale et la prise en compte de nouvelles clientèles potentielles (ex.: parc linéaire)**

Synthèse - Étude d 'impact 1997

Mesures susceptibles de contribuer à l 'atténuation des répercussions négatives :

- Mise en place d 'une signalisation incitative, autre que la signalisation routière habituelle
- Implication des organismes locaux et régionaux dans l 'établissement de mesures d 'accompagnement
- Revitalisation du centre-ville

Répartition des commerces, 1997 - 2002

*Répartition de l'activité commerciale le long de la route 117
Par catégorie de commerce en 1997 et en 2002
Agglomération de Labelle*

Catégorie de commerces	1997		2002	
	nb	%	nb	%
Automobile	5	13.0	8	19.5
Restauration et hôtellerie	11	28.0	10	24.4
Alimentation	3	8.0	4	9.8
Location-vente de véhicules récréatifs et articles de sport	2	5.0	-	-
Services professionnels et spécialisés	11	28.0	12	29.2
Soins personnels et vêtements	6	15.0	3	7.3
Autres	2	5.0	4	9.8
Total	40	100.0	41	100.0

Source : MTQ, Direction des Laurentides-Lanaudière, août 2002

ROCHE

Protocole de suivi de l'activité commerciale

Les objectifs poursuivis :

- Établir au départ un cadre de référence précis qui permettra de définir l'importance relative de l'activité attribuable à la clientèle de transit selon le type de commerce
- Documenter l'évolution de l'activité commerciale de manière à pouvoir mesurer l'évolution des impacts en fonction des mesures d'atténuation mises en place et d'apporter les corrections appropriées (alimenter le processus d'accompagnement)

Protocole de suivi de l'activité commerciale

Les mesures proposées :

- **Processus d'enquêtes initiales pour l'établissement du cadre de référence (à partir d'un échantillonnage représentatif de commerces) :**
 - **Enquête auprès des commerçants (évolution et composition du chiffre d'affaires, changements apportés dans la gestion, etc.)**
 - **Enquête auprès des clientèles (établissement du profil de la clientèle et de la nature des dépenses réalisées)**
- **Reprise périodique des enquêtes pour le suivi des activités commerciales : sur une base annuelle pour les deux premières années**

Protocole d'accompagnement

Les objectifs poursuivis :

- Assurer la visibilité des zones commerciales à partir de la voie de contournement pour favoriser le positionnement par rapport à la circulation de transit
- Favoriser le développement et le positionnement des activités commerciales en fonction des bassins de clientèle locale et régionale
- Apporter un soutien professionnel auprès des commerçants qui sont plus directement concernés par la clientèle de transit (planification stratégique, commercialisation, etc.)
- Appuyer les efforts de concertation dans l'établissement d'une stratégie globale de développement économique et touristique (développement durable)

Protocole d'accompagnement

Les mesures proposées :

- **Visibilité:** interventions spécifiques en matière de signalisation et d'affichage
- **Développement de l'activité commerciale :**
 - Revitalisation du centre-ville
 - Campagne de sensibilisation sur l'importance de l'achat local
 - Limitation du développement commercial à proximité des accès
- **Soutien professionnel aux commerçants :** appui d'un agent de développement (modalités à définir en concertation avec les organismes de développement locaux)
- **Développement durable :** Élaboration d'un plan de développement économique et touristique

Mise en œuvre

- **Mise en place d 'un comité de transition qui aura entre autres pour objectifs :**
 - **de coordonner l 'action des intervenants dans la réalisation des actions de suivi et d 'accompagnement (définition des priorités, désignation des porteurs de dossiers, etc.)**
 - **de permettre un suivi de la situation auprès de tous les intervenants concernés**
 - **de favoriser la concertation dans la définition de stratégies communes de développement**

Les impacts positifs du projet de contournement et des mesures d'accompagnement

- **Amélioration globale de la qualité de vie :**
 - Sécurité
 - Pollution atmosphérique et sonore
 - Coûts de déplacement - facilités d'accès
- **Revitalisation du centre-ville : amélioration des conditions et services offerts à la population locale et régionale (résidents, villégiateurs)**
- **Développement stratégique à long terme (développement durable) : harmonisation des efforts de développement en fonction d'une clientèle touristique de destination quatre saisons**